

Commune de CHAMPAGNAC

Séance du 2 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Champagnac, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de M. RODE Michel, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs: RODE Michel, ANDRÉ Pascal, CHAGNIOT Hervé, JOLY Marie-Eve, PELLETAN Rodolphe, LÉOZ Muriel, BROSSET Catherine, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, DUMAS Sébastien, ROUX Yohann, BÉZIAT Renald, GALLEGRO Pierrick,

Etaient absents excusés : Mme LÉGER Laure ayant donné procuration à M. BÉZIAT Renald, M. MARIE Teddy ayant donné procuration à M PUBLIE Laurent

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2020, à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.

Délibération N° 1-2021

Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions financières prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales pour le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent soit :

| | Montant |
|--|---------------------|
| Dépenses d'investissement inscrites au BP 2020 | 118 900,00 € |
| Dont | |
| Dépenses d'équipement | 117 600,00 € |
| Dépôts et cautionnement reçus | 1 300,00 € |
| Dépenses pouvant être engagées, mandatées, liquidées avant le vote du BP 2021 | 29 725,00 € |

En application de l'article L.1612-1 du CGCT, les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

| | |
|--|-------------|
| Restitution dépôt de garantie 165 OPFI | 1 200,00 € |
| PLU 202 Opération 128 | 4 225,00 € |
| Autre matériel et outillage incendie 21568 Opération 142 | 22 000,00 € |
| Autres immobilisations corporelles 2188 Opération 125 | 2 000,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE l'application des dispositions rappelées ci-dessus pour faciliter la gestion de la comptabilité communale.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Devis menuiseries cantine

Monsieur le Maire fait part que, dans la cantine, lorsque la hotte fonctionne il y a une déperdition de chaleur côté restaurant scolaire. Il a été demandé un devis à 2 entreprises pour la fourniture et la pose d'une porte « western » entre les 2 espaces ainsi qu'un rideau volet roulant (passe plat).

Les devis s'élèvent à :

Menuiserie Arnaud LUTARD.....2 035,00 € HT

EURL CM Menuiserie.....1 354,71 € HT

Le devis de EURL CM Menuiserie est accepté à l'unanimité par le Conseil.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suite Contrat CUI CAE Véronique BERTHELOT

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le Contrat CUI CAE de Véronique BERTHELOT se termine le 28 février 2021. Compte tenu du manque d'investissement de Mme BERTHELOT dans son travail il est décidé de ne pas procéder à un renouvellement de ce contrat.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Réserves incendie

En prévision des réserves incendie pour 2021, des terrains sont nécessaires pour poser les citernes.

Pour « Grignac » il faudra demander à M. Francis OUVRARD et pour « Chez Martinaud » à M. Patrick EDOUARD.

Le prix d'une réserve est de 10 750 € par réserve, sans compter le bornage par un géomètre et l'acte notarié.

Il faudra également renvoyer un courrier à la RESE pour demander le diamètre nécessaire pour la pose d'un poteau incendie à la place d'une réserve incendie, direction « Cormont ».

Délibération N° 2-2021

Attribution subvention communale avant vote du BP 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de l'ACCA pour l'attribution d'une subvention « bracelet de chevreuil » d'un montant de 50 €.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre 65 sont suffisants,

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention (M. MARIE Teddy, intéressé à l'affaire ne prend pas part au vote) L'attribution d'une subvention « bracelet de chevreuil » d'un montant de 50 €, avant le vote du Budget 2021.

Questions diverses

En raison d'incivilités récurrentes dans le bourg, il est proposé d'installer des caméras sur la voie publique. Possibilité de subvention dans la limite de 80%. Affaire à suivre.

Téléphonie: Orange a récemment proposé une offre à environ 5000 €/an. Actuellement à Cloud Eco, la téléphonie revient à 3500 €/an. Il n'est donc pas nécessaire de changer pour l'instant.

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.